



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 22 mai 2020

Sortie du confinement : Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin, autorise la pratique de la pêche sur certains plans d'eau. (Liste mise à jour)

Dans le cadre de la sortie progressive du confinement, Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin, a décidé d'autoriser la reprise de la pratique de la pêche sur certains plans d'eau du département

La reprise de la pêche, activité individuelle de loisirs, dans les plans d'eau et lacs peut être autorisée par les préfets de département dans le cadre de la sortie du confinement.

Cette dérogation est accordée sous réserve du strict respect des mesures barrière, règles imposées par l'état d'urgence sanitaire.

Suite aux propositions des maires et aux mesures d'organisation détaillées, la préfète du Bas-Rhin a autorisé la pratique de la pêche, à compter du 21 mai, dans les plans d'eau, gravières et lacs des communes suivantes :

Blaesheim	Leutenheim
Breuschwickersheim	Lipsheim
Dachstein	Matzenheim
Dinsheim/Bruche	Munschhausen
Drusenheim	Reichstett
Ernolsheim/Bruche	Rountzenheim-Auenheim
Geudertheim	Saverne
Gresswiller	Steinbourg
Hindisheim	Surbourg
Illkirch-Graffenstaden	Weyersheim
Kogenheim	Wolfisheim
Kolbsheim	
Krautergersheim	

Suite à de nouvelles demandes s'ajoutent à cette liste, à compter du 23 mai :

- les divers plans d'eau, étangs, gravières et lacs de la commune de Fegersheim
- les étangs de pêche suivants pour la commune de Strasbourg,
 - étang de pêche situé chemin du Grand Beltzwoth, géré par l'AAPPMA Strasbourg 1897
 - étang de pêche situé route du Glaserwoerth, géré par l'AAPPMA de la Roberstau
 - étang de pêche situé 47 rue du Rhin Tortu, géré par l'AAPPMA Neuhof Neudorf
 - étang de pêche des Capucins situé rue Monseigneur Hoch, géré par l'AAPPMA de Koenigshoffen

L'accès aux équipements communs présents sur les lieux reste toutefois interdit.

Contact presse :

Bruno Iossif
07 72 34 91 14
bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr